

Développer l'apprentissage : un enjeu pour la compétitivité, pour l'emploi et pour la justice sociale

Par Henri Lachmann et Jean-Pierre Boisson

Le 22 mars 2017

Nous rappelons que :

- > plus de 2 millions de jeunes sont ni en emploi ni en formation ;
- > plus de 25% des jeunes sont au chômage ;
- > l'école française est devenue la plus inégalitaire de l'OCDE

LES TROIS ENJEUX DE L'APPRENTISSAGE

Les enjeux de l'apprentissage sont différents selon que l'on se place du point de vue des responsables politiques, des jeunes ou de la collectivité.

Pour les politiques, à court terme, dans la mesure où l'apprentissage est un contrat de travail, l'apprenti ne rentre pas dans les statistiques du chômage. De ce point de vue, l'exemple de l'Allemagne est instructif¹ : le taux de chômage des jeunes y est trois fois moins élevé qu'en France, mais plus de la moitié de la différence s'explique par la place de l'apprentissage dans le système de formation de nos voisins (16,8% des jeunes de 15 à 24 ans en Allemagne contre 6,2% en France).

Pour les jeunes, à moyen terme, l'apprentissage est un mode de formation qui se révèle particulièrement efficace à chaque fois que la formation a une finalité directement professionnelle. À formation et diplôme équivalents l'insertion de ceux qui ont suivi leur formation par la voie de l'apprentissage est 10 à 15 points supérieure à celle de ceux qui ont été formés par une voie strictement scolaire.

¹ La comparaison avec le cas de l'Allemagne s'appuie sur les travaux conduits par Bertrand Martinot pour l'Institut Montaigne : *L'apprentissage : un vaccin contre le chômage des jeunes* (mai 2015).

Pour la collectivité, à long terme, la place de l'apprentissage dans les formations professionnelles contribue significativement à accroître la qualification de la population active dans son ensemble comme l'illustrent les exemples allemand et suisse. Or, en économie ouverte, le niveau de vie et d'emploi est directement commandé par le niveau de formation. Pour pouvoir mettre en œuvre des équipements et des modes de production et d'organisation compétitifs qui permettent d'accéder à la fameuse « montée en gamme », il faut disposer d'une main d'œuvre hautement qualifiée. Les pays avancés ne pourront continuer à vendre du travail cher au reste du monde et à leurs propres consommateurs qu'en le « dopant » à l'éducation, c'est-à-dire en investissant fortement dans leur main d'œuvre. La Grande-Bretagne l'a compris qui s'est engagée en 2010 dans un ambitieux plan de développement de l'apprentissage qui lui a permis de passer de 400 000 à 800 000 apprentis en cinq ans. C'est l'objectif affiché depuis 30 ans par tous les gouvernements français mais sans aucun résultat tangible jusqu'ici.

Pour espérer aller au-delà de l'incantation, au moins six conditions doivent être réunies.

SIX CONDITIONS POUR DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE

L'APPRENTISSAGE DOIT ETRE ATTRACTIF POUR LES ENTREPRISES.

Il ne le sera pas suffisamment tant que subsisteront les lourdeurs administratives, l'amoncellement des contraintes qui pèsent sur les conditions d'emploi des apprentis, etc. De nombreux rapports les ont déjà identifiées, mais elles subsistent encore et ont été pour certaines aggravées.

Il ne le sera pas non plus tant que les entreprises ne seront pas des partenaires de plein exercice ou, mieux, des partenaires moteurs dans la définition des formations. C'est ce qu'a compris la Grande-Bretagne avec les résultats que l'on peut constater.

Il ne le sera pas davantage tant que son coût restera dissuasif pour de nombreuses entreprises y compris pour les plus grandes d'entre elles. La Grande-Bretagne, en lançant son plan de développement en 2010, a réparti la charge du financement à raison de 1/3 pour l'entreprise et 2/3 pour l'État.

Plus grave et plus préoccupant, il ne l'est pas suffisamment, en tout cas pour les grandes entreprises et les ETI, parce qu'elles ne trouvent pas chez les apprentis aux niveaux V (CAP) et IV (Bac Pro) le vivier qui correspond à leur niveau d'exigence. En effet, une proportion significative des jeunes orientés vers l'enseignement professionnel en fin de collège le sont parce qu'ils ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture, écriture et calcul. Selon PISA, ils représentent 22% d'une classe d'âge en France : 50% de plus qu'en Allemagne (15%) et quasiment le double de la Suisse (12%). Si on considère que 40% d'une génération dans l'enseignement professionnel à la sortie du collège et que ces 22% en font partie, c'est un élève sur deux qui se trouve dans cette situation. Il en résulte deux conséquences principales :

- Contrairement à l'Allemagne où ce niveau de formation a pratiquement disparu, la France continue à former massivement au niveau V (CAP) qui représente les deux tiers des apprentis (hors enseignement supérieur), principalement dans des TPE qui représentent de ce fait la principale structure d'accueil de l'apprentissage.
- Les grandes entreprises, de leur côté, privilégient l'apprentissage post-bac qui leur permet certes d'accéder à des compétences plus élevées mais plus fondamentalement parce qu'elles changent de public : les apprentis du supérieur sont issus, dans leur très grande majorité, des filières générales et technologiques. Ils n'ont pas effectué leur scolarité secondaire par la voie professionnelle.

À l'inverse, en Allemagne et en Suisse, la signature du contrat d'apprentissage est soumise à la vérification par l'entreprise que le jeune maîtrise les prérequis nécessaires pour pouvoir bénéficier de la formation. Dans ces conditions de nombreux jeunes entrent tardivement dans l'apprentissage (20 ans contre 18,7 ans en France) après une période intermédiaire consacrée à leur mise à niveau.

Si l'on veut apporter une réponse à cette situation, il faut organiser un sas entre la sortie du collège et l'entrée dans l'enseignement professionnel. Il serait consacré à la remédiation scolaire et mobiliserait à cette fin les différentes formules d'accueil des jeunes en difficultés – dont on sait le peu d'efficacité en matière d'insertion – et innoverait dans les modes d'apprentissage. L'école n'y est pas parvenue alors qu'elle a disposé de 12 ans pour le faire. C'est donc hors de la structure scolaire traditionnelle dont ces jeunes bien souvent ne veulent plus qu'il convient de rechercher une solution. L'enjeu est considérable en termes à la fois d'employabilité et de compétitivité. Il l'est tout autant en termes de morale sociale car c'est une imposture de faire croire aux jeunes et à leur famille que l'on peut apprendre aujourd'hui un métier validé par le marché du travail quand on ne maîtrise pas les qualifications scolaires de base.

L'APPRENTISSAGE DOIT ETRE ATTRACTIF POUR LES JEUNES

L'option volontaire et non subie pour l'apprentissage peut reposer sur différentes raisons, notamment sur la perception d'un salaire qui peut conditionner la possibilité de poursuivre des études. De ce point de vue, les apprentis français sont bien traités : leur rémunération moyenne nette est supérieure à celle de leurs homologues allemands (787 euros mensuels contre 563 outre-Rhin). Elle inclut également la perspective, validée par les enquêtes d'insertion, d'accéder à un emploi. En Allemagne, l'apprentissage détient un quasi monopole pour préparer aux emplois de qualification moyenne. Les jeunes savent que l'accès à ces emplois qualifiés et bien rémunérés passe par l'apprentissage et que la probabilité d'être embauché par l'entreprise dans laquelle on a suivi sa formation est élevée, ce qui est moins fréquent en France.

Mais on ne doit pas sous-estimer le désir de poursuite d'études au delà du bac. Toutes les enquêtes réalisées auprès des bacheliers professionnels le mettent en évidence. C'est d'ailleurs la raison principale du choix du lycée professionnel plutôt que celui de l'apprentissage dans la mesure où de nombreux jeunes estiment qu'ils augmenteront leurs possibilités de poursuivre des

études en choisissant la voie scolaire. Or, si un bachelier professionnel a en théorie toute latitude pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, ses perspectives de réussite y sont faibles y compris dans les sections de technicien supérieur. Ceci tient principalement au fait qu'aucune voie de poursuite d'études n'a été conçue pour les accueillir en capitalisant sur leurs acquis et en leur proposant une démarche d'accès à la connaissance qui ne soit pas en rupture avec celle qu'ils ont pratiquée dans l'enseignement secondaire professionnel. De ce point de vue, l'apprentissage doit devenir un « standard » de formation permettant, sans quitter la filière professionnelle, d'atteindre les niveaux de formation les plus élevés.

En 2015, 175 000 jeunes ont obtenu un bac pro. Ils représentent près de 20% d'une classe d'âge. Quand on leur dit qu'il n'y a pas de possibilité de poursuite d'études au-delà du bac, ils entendent qu'il n'y a plus de promotion sociale par l'école pour eux. Or, n'oublions pas que nos « minorités visibles » y sont fortement représentées. Il est donc absolument nécessaire d'assortir les parcours en apprentissage de possibilités réelles de poursuite d'études supérieures. L'apprentissage doit constituer une orientation positive pour les jeunes et non pas une voie limitante.

LES LYCEES PROFESSIONNELS DOIVENT ETRE MOBILISES EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

En Allemagne, 48% d'une génération opte pour l'enseignement professionnel au niveau des études secondaires contre 40% en France. La différence n'est donc pas réellement significative. En revanche, en Allemagne, la formation professionnelle est assurée à 90% par l'apprentissage contre 30% en France. En effet, les lycées professionnels qui scolarisent 70% des effectifs engagés dans une formation professionnelle de niveau V et IV (740 000 élèves contre 320 000 dans les CFA) ne représentent que 10% des effectifs d'apprentis (40 000 sur 360 000). Compte tenu du coût de la création d'une place d'apprenti (de l'ordre de 30 000 euros, c'est-à-dire 12 milliards d'euros pour 400 000 apprentis supplémentaires), un développement significatif de l'apprentissage passe inévitablement par leur mobilisation : ils disposent de l'immobilier, des équipements et des personnels nécessaires. De ce point de vue, les objectifs retenus en 2015 par la ministre de l'Education nationale – passer de 40 000 à 60 000 apprentis dans les lycées professionnels (moins de 10% des élèves) dans les cinq prochaines années – ne sont pas à la mesure des objectifs visés. En réalité, l'objectif d'un doublement des effectifs d'apprentis suppose que près des deux tiers des élèves scolarisés en lycée professionnel bénéficient de l'apprentissage.

La première condition pour obtenir une mobilisation sans contrainte des lycées professionnels consistera tout simplement à modifier les dispositions internes à l'Education nationale qui y font obstacle : critères d'allocation des moyens aux établissements, règles de comptabilisation des heures enseignées par les professeurs devant les apprentis, etc. Ces dispositions semblent disproportionnées quand on les rapporte aux objectifs affichés.

La seconde sera de mettre en place un dispositif suffisamment incitatif pour les établissements et les enseignants. Il aura un coût financier dans la mesure où le développement de l'apprentissage

dans les lycées professionnels aura des conséquences sur les conditions de travail des enseignants, par exemple pour ce qui concerne l'annualisation du temps de travail. Ils devront d'une manière ou d'une autre en être dédommagés. Mais celui-ci sera sans commune mesure avec celui qui devrait être supporté si l'on souhaitait atteindre l'objectif par la création de places nouvelles dans les CFA.

LE FINANCEMENT ET LA GOUVERNANCE DE L'APPRENTISSAGE DOIVENT ETRE REDEFINIS

Si le développement de l'apprentissage passe à titre principal par la mobilisation des lycées professionnels, son besoin de financement pourra être maîtrisé. Les sources de financement existent en effet, notamment au niveau des fonds de la formation professionnelle. La question de l'affectation de la taxe d'apprentissage aux seules formations en apprentissage ne pourra pas être éludée.

S'agissant des formations de niveau V, IV et III qui concernent la grande majorité des apprentis, la dimension géographique est déterminante dans la définition et la mise en œuvre des formations. En effet, elles doivent répondre prioritairement à une demande des entreprises régionales dans la mesure où les jeunes de ce niveau ont souvent une faible mobilité géographique.

La région joue déjà un rôle déterminant vis-à-vis des CFA. Tout indique que le dispositif de l'apprentissage devrait être étendu aux lycées professionnels, l'État ne conservant son rôle que dans la définition de la stratégie nationale, l'évaluation et la péréquation des moyens. Dans un tel contexte, le rattachement des personnels enseignants à la région ne pourra pas être éludé avec les crispations que l'on peut anticiper et qu'il faudra donc compenser. Rappelons toutefois que le rattachement aux régions des personnels non enseignants des lycées et collèges s'est déroulé sans drame.

Au demeurant, l'État a un rôle à jouer dans l'impulsion de cette initiative. Il pourrait notamment veiller à contrôler plus précisément le respect des quotas qu'il impose aux entreprises. En effet, si le développement de l'apprentissage ne peut pas durablement reposer sur la contrainte, celle-ci peut être nécessaire pour initier un cercle vertueux. Dans ces conditions, le recrutement d'apprentis dans les trois fonctions publiques doit être renforcé notamment dans la fonction publique d'État qui ne compte que 0,2% d'apprentis, loin des quotas que ce même État fixe aux entreprises.

Enfin, c'est en régionalisant la gouvernance, c'est-à-dire en rapprochant les centres de conception, de décision et de gestion de la réalité du terrain, que l'on construira l'espace de concertation qui assurera aux entreprises et aux partenaires sociaux toute leur place dans le développement de l'apprentissage.

EN RESUME, SIX CONDITIONS POUR DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE :

- L'accès à l'apprentissage doit être subordonné à la vérification que les candidats maîtrisent les prérequis nécessaires pour pouvoir bénéficier de la formation. Les dispositifs de prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion doivent être prioritairement utilisés à cette fin.
- Les jeunes qui ont suivi la filière professionnelle au niveau des études secondaires doivent pouvoir poursuivre leur formation au delà du baccalauréat professionnel en accédant à des filières conçues pour valoriser leurs acquis et leur mode d'accès à la connaissance.
- L'apprentissage doit être développé dans les lycées professionnels en renégociant avec leurs représentants les modalités d'exercice du métier de professeur de l'enseignement professionnel.
- L'enseignement professionnel scolaire doit être confié aux régions, l'État ne conservant que des responsabilités de stratégie et d'évaluation. Le pilotage de la formation professionnelle doit associer pleinement les entreprises et les partenaires sociaux. Le financement de l'apprentissage doit bénéficier des fonds de la formation professionnelle et de la totalité de la taxe d'apprentissage.
- Revoir les conditions de recrutement des apprentis dans la fonction publique d'Etat et territoriale. Ce recrutement peut mais ne doit pas constituer de la pré-embauche.
- Les entreprises de plus de 250 personnes ont une plus grande capacité d'attraction, de formation et d'accompagnement des jeunes, elles ont un quota d'apprentis à respecter. Seule une minorité respecte ce quota (moins de 12%). Elles devraient être exemplaires et respecter les quotas. Le seuil de 250 personnes pourrait également être abaissé à 100.